



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2003-0002/13/2022-149PU (*corr. DPC : Isabelle Segura*)  
Réf. NOVA : 01/PFU/1836035

Réf. CRMS : GM/ **AND10002\_694\_PUN\_St-Pierre-et-Guidon**  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 22/08/2022

**Objet :** Anderlecht. Place de la Vaillance. Collégiale des Saints-Pierre-et-Guidon.

Demande de permis unique portant sur la stabilisation et la restauration de l'enveloppe extérieure: restaurer les maçonneries de pierre et de briques, restaurer les charpentes et les couvertures ; intégrer un accès PMR via le porche sud.

**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 07/07/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 17/08/2022<sup>1</sup>.

La totalité de la collégiale Saints-Pierre-et-Guidon a été classé comme monument par l'Arrêté Royal du 25/10/1938<sup>2</sup>.



Photo extr. du dossier de demande



© Urban.brussels (via Brugis)

<sup>1</sup>

La demande d'avis a été portée à l'ordre du jour de la CRMS du 03/08/2022. La séance du 03/08 a toutefois été postposée au mercredi 17/08/2022, avec le même ordre du jour, conformément à l'art 11 § 2 - 5 du CoBAT. Art. 11, 5. La Commission royale des monuments et des sites ne peut émettre un avis conforme requis par le présent Code ou en vertu de celui-ci que si deux tiers au moins de ses membres désignés sont présents. Tant que ce quorum de présence n'est pas atteint, de nouvelles réunions peuvent être convoquées avec le même ordre du jour. **En ce cas, le délai endéans lequel l'avis conforme doit être émis est prorogé de quinze jours.**

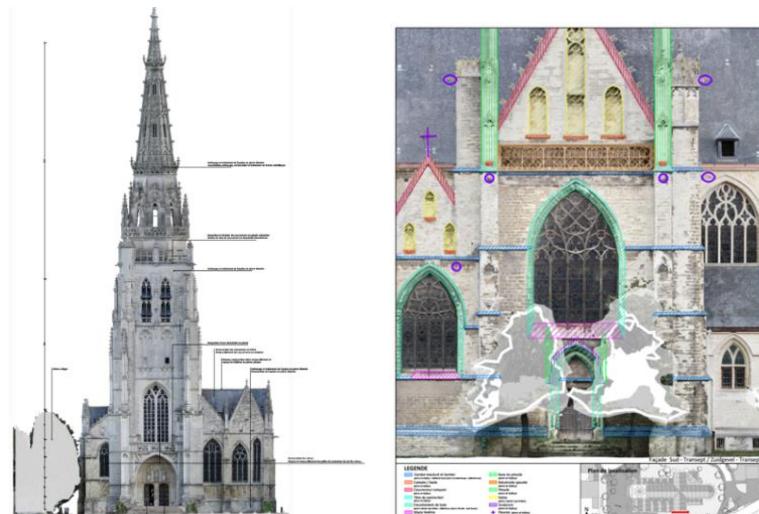
<sup>2</sup> Pour l'historique complet de l'église : voir l'étude historique et le cahier iconographique qui sont joints au dossier de demande.

La demande porte sur la restauration de l'enveloppe extérieure de l'église (les maçonneries de pierre et de briques, les menuiseries extérieures et les vitraux, les charpentes et les couvertures) ainsi que sur la stabilisation de l'église et le réaménagement des abords immédiats tout en y intégrant un nouvel accès pour personnes à mobilité réduite.

### Restauration de l'enveloppe

Le dossier de demande est très bien étudié et documenté et comprend l'ensemble des études préalables nécessaires à définir des interventions de restauration précises et pertinentes. Une partie des études avait déjà été effectuées au début des années 2000 mais celles-ci ont été réactualisées en fonction de la situation actuelle. L'ensemble des pathologies à fait l'objet de relevés détaillés et d'analyse préalables; les interventions pour y remédier ont été précisément décrites et localisées dans les documents fournis.

De manière générale, les travaux prévus relèvent d'une restauration 'douce' permettant de remettre les façades et toitures en état au moyen de techniques adaptées aux matériaux et méthodes constructives de l'église. La CRMS approuve sans remarques ce volet du dossier car le projet garantit une restauration dans les règles de l'art et se fonde sur une philosophie de restauration pertinente.



Ex. des mapping des pathologies et des interventions – documents extr. Ddu dossier de demande

### Travaux de stabilité

Sur base des études préalables et d'un monitoring pendant plusieurs années des fissures il est apparu que des mesures de stabilisation et de renforcement sont indispensables pour garantir la pérennité de l'édifice et pour permettre de stabiliser les désordres. En effet, certaines transformations réalisées à la fin du XIXème siècle ont occasionné des désordres (par exemple l'augmentation du poids de la flèche de la tour). Des interventions sont donc proposées en vue de stabiliser ces zones.

Le monitoring a montré que les fondations de la tour continuent de tasser, entraînant dans leur mouvement la façade Nord du bas-côté Nord et générant des désordres au niveau des voûtes de la chapelle Saint-Guidon. Après avoir analysé et comparé plusieurs options d'intervention (micropieux, reprise en sous-œuvre, élargissements de fondations localisées au pilier Nord-Est), les auteurs de projet ont opté pour un élargissement de fondations en béton armé au niveau des 4 piliers d'assise de la tour.

Cette technique présente l'avantage d'être superficielle (comme les fondations d'origine) et permettra d'éviter de nouveau tassements. Il s'agit d'une augmentation de rigidité « contrôlée» qui est plus souple que les micropieux par exemple qui créeraient quant à eux des points durs. Cette technique nécessite en revanche de démonter davantage le revêtement de sol et génère des excavations plus importantes du sous-sol.

En outre, le projet prévoit par ailleurs des couturages pour stabiliser et réparer les fissures ainsi que le renfort de la voûte de la chapelle Saint-Guidon/.

***La CRMS souscrit aux travaux de stabilité qui sont bien étudiés et motivés. Etant donné que l'élargissement des fondations conduirait à une excavation et une perturbation conséquentes du sous-sol, la Commission demande de prévoir un suivi archéologique intensif lors de ces travaux sous le contrôle du Département Archéologie de la DPC (clause à inclure dans le permis).***

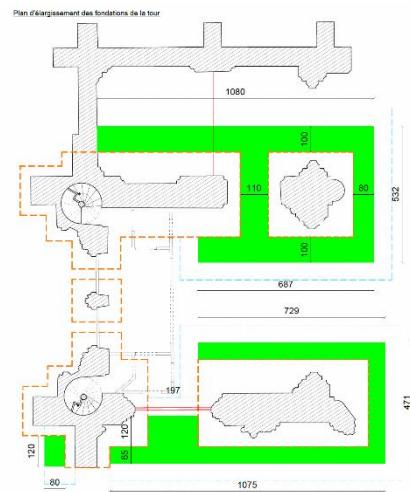


Schéma de principe de l'emprise des élargissements des fondations prévus en vert (en pointillé orange les fondations existantes supposées)- document extrait du dossier de demande

#### Aménagement des abords et création d'une nouvel accès PMR

En ce qui concerne les abords immédiats de l'église, circonscrits par le mur de clôture construit par Jules-Jacques Van Ysendyck en 1881, la demande prévoit :

- L'abattage de 5 arbres qui sont situés trop près des façades du transept nord (angle avec les bas-côtés) et du transept sud et qui occasionnent de ce fait la dégradation du parement (problèmes d'érosion et d'humidité dans la pierre);
- la remise en état du trottoir pavé longeant les façades de l'église ;
- la création d'un nouvel accès PMR en remplacement de l'accès PMR existant du côté du portail principal (ouest) qui se présente comme un dispositif provisoire en bois et qui ne répond pas aux normes d'accessibilité.

Dans le cadre de la présente demande, différents scénarii ont été étudiés pour implanter le nouvel accès PMR. La solution la plus adéquate qui s'est dégagée est celle qui consiste en la création du nouvel accès PMR via le porche sud. Cette implantation permet en effet d'établir une connexion entre l'accès PMR et la place de la Vaillance (et donc le centre de la Commune) ; elle est aussi bien située par rapport au déroulement liturgique;

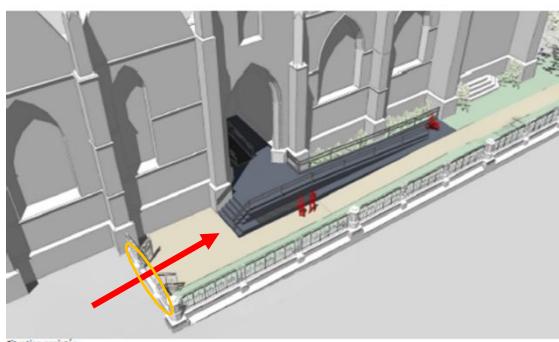
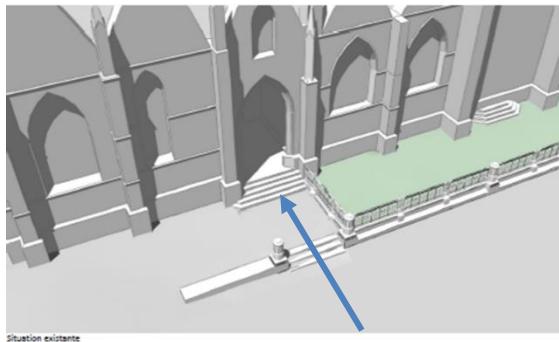
- la restitution des réverbères qui étaient situés sur les pilastres du mur de clôture et qui ont disparus dans les années 1970.

De manière générale, la Commission approuve les travaux projetés aux abords immédiats de l'église. Elle souscrit également à l'implantation et l'aménagement du nouvel accès PMR du côté de la façade sud. Elle demande cependant de poursuivre l'étude sur certains des aspects de ce nouvel accès PMR:

. dans la nouvelle configuration, la connexion directe (en ligne droite) entre l'église et la place de la Vaillance d'autre part (voir flèches bleues sur les images ci-dessous) disparaîtrait au profit d'un accès latéral (voir flèche rouge). La CRMS estime qu'il serait dommage de perdre cette connexion droite et très lisible entre l'église et la place. ***Elle demande d'étudier la possibilité de préserver le principe d'un accès droite depuis la place au porche sud, dans l'axe du porche, moyennant une ouverture dans le mur de clôture et sans pénaliser l'accès aux pentes pour PMR.***

NB : A noter que sur les images 3D, une bordure est présente entre l'espace public et le mur de clôture (en jaune sur l'image 3D du projet), ce qui ne serait pas compatible avec un accès PMR. La CRMS suppose qu'il s'agit d'un problème de dessin ? Elle demande de vérifier le point et de corriger les dessins le cas échéant.

. les matériaux et les détails d'exécution des nouvelles pentes et des garde-corps qui les accompagnent sont peu renseignés dans le dossier. *La CRMS estime que le dessin des garde-corps ainsi que le choix des matériaux (inox et béton blanc ?) pourraient être améliorés afin d'être plus discrets et mieux en phase avec le monument. Elle demande d'affiner le projet sur ce point de commun accord avec la DPC qui devrait approuver les modifications proposées.*



Images 3D extr. du dossier de demande



Carte postale 19-1920 - Coll. Belfius (via Bruciel)



Situation existante ( Google Street View)

Enfin, la CRMS encourage la restitution des réverbères historiques selon les dessins de Van Ysendyck. *Elle demande cependant de renseigner la source lumineuse et d'en soumettre les spécificités techniques à l'approbation préalable de la DPC.*

**Pour conclure, la CRMS émet un avis favorable sur la demande moyennant les conditions suivantes :**

- Assurer un suivi archéologique, sous le contrôle de la DPC, lors des travaux d'excavation qui sont nécessaires pour l'élargissement des fondations;
- étudier la possibilité de préserver le principe d'un accès droit entre la place et le porche sud, situé dans l'axe du porche, moyennant une ouverture dans le mur de clôture et sans pénaliser l'accès aux pentes pour PMR. Les modifications au projet actuel seront soumises à l'approbation préalable de la DPC.
- Pour suivre l'étude sur le dessin des garde-corps des pentes PMR ainsi que sur le choix des matériaux (inox et béton blanc ?) afin d'être plus discrets et mieux en phase avec le monument. Les modifications au projet actuel seront soumises à l'approbation préalable de la DPC.
- Préciser la source lumineuse des réverbères reconstitués et soumettre les précisions techniques à l'approbation préalable de la DPC.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFROOTS  
Secrétaire-Adjointe

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [isegura@urban.brussels](mailto:isegura@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ;  
[crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [gmeyfroots@urban.brussels](mailto:gmeyfroots@urban.brussels)